



ASSEMBLEE GENERALE DU 13 AVRIL 2019

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor. Conformément aux dispositions statutaires, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 14 mars 2019 dans deux journaux départementaux d'information générale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à notre Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, accompagnée de l'ordre du jour.

Je salue la présence parmi nous de :

Madame OBARA Béatrice, Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes-d'Armor et représentante du Préfet,

Monsieur VASPART Michel, Sénateur,

Monsieur BURLLOT Thierry, Vice-président du Conseil Régional de Bretagne,

Monsieur CADEC Alain, Président du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor,

Madame MEHEUST Véronique, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en charge de l'environnement,

Madame LE VEE Monique, Conseillère Départementale du Canton de PLERIN,

Monsieur PARODI Jacques, Directeur Départemental de la Protection des Populations des Côtes-d'Armor,

Monsieur BLANDEL Louis, Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor,

Monsieur DIDIER Bernard, Représentant le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor,

Monsieur LE MENAC'H Xavier, Chef de service de l'ONCFS des Côtes-d'Armor,

Monsieur LUCAS Didier, Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor,

Monsieur AUFRAY Paul, Vice-président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor,

Madame GAREL Fabienne, Présidente de la FDSEA des Côtes-d'Armor,

Monsieur BIANNIC, Représentant le Président de l'OS Porc Bretagne,

Monsieur LAPORTE Pascal, Adjoint au Maire de Plérin délégué au cadre de vie et à l'environnement,

Madame LORIAULT Christine, Représentante du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine,

Monsieur AUTRET Daniel, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère,

Monsieur RAFFIN Jacques, Représentant du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan,

Monsieur QUARAN Joël, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère,

Madame RICHARD Karine, Technicienne de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor,

Monsieur BARBET Christian, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc des Côtes-d'Armor,

Monsieur DELAFARGUE Gilles, Président de l'Association des Chasses Communales,

Monsieur DESTOUCHES Claude, Président de l'Association des Gardes-Particuliers,

Monsieur HENAFF Ronan, Président du Club d'Initiation à l'Education du Chien d'Arrêt des Côtes-d'Armor,

Monsieur LUCIENNE Yannick, Président du Club National des Bécassiers des Côtes-d'Armor,

Monsieur LASSALE Gilles, Président de l'Association Breiz En Vol des Côtes-d'Armor,

Monsieur LE MERRER Christian, Président de l'Association des Chasseurs de Lapins des Côtes-d'Armor,

Monsieur LECOUBLET Jean-Luc et Monsieur POAC Guillaume, Représentants du Président des Chasseurs de Gibier d'Eau des Côtes-d'Armor,
Monsieur LE MIGNOT Denis, Vice-président de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants des Côtes-d'Armor,
Monsieur OGE Pascal, Président de l'UNUCR des Côtes-d'Armor,
Monsieur ROBERT Michel, Président de l'Association des Chasseurs de Grand-Gibier des Côtes-d'Armor,
Monsieur SAGORIN Patrick, Président de la Fédération des gardes-particuliers des Côtes-d'Armor,
Monsieur TRUBUIL Philippe, Président de l'Association des Piégeurs Agréés,
Monsieur LABBE Michel, Louvetier,
Messieurs LAMBALLAIS, SEGUILLON, Estimateurs Dégâts de grand gibier,
Monsieur PALLU Jacky, Personnalité qualifiée en matière scientifique et technique à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Côtes-d'Armor,
Madame BIFOLCHI Aline, Conservatrice de l'Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel,
Monsieur SERREAU Pierre, Technicien de l'Association Mise en Valeur des sites naturels de Glomel,

L'assemblée générale est présidée par Yvon MEHAUTE, Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor. Le bureau correspond à celui du Conseil d'Administration et le secrétariat est assuré par la secrétaire du Conseil, Madame Elyane PHILIPPE.

L'ordre du jour proposé et adopté par le Conseil d'Administration du 02 mars 2018 est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2018 ;
- Présentation des comptes 2017/2018 ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Présentation du budget 2019/2020 ;
- Rapport moral du Président ;
- Education à l'environnement : quels enjeux pour la Fédération ?
- Rapport d'activités ;
- Suivi du cerf élaphe en Côtes d'Armor ;
- Présentation du projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour 2019/2020 ;
- Remise de médailles ;
- Interventions des personnalités ;
- Questions diverses.

Je vous demande dès à présent, de vous prononcer sur cet ordre du jour.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Avant de démarrer par le premier point inscrit à l'ordre du jour, je souhaite rappeler que les débats qui auront lieu sont enregistrés sur bande magnétique. Cet enregistrement permettra ainsi de retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 21 avril 2018

Vous avez été destinataires du procès-verbal de notre dernière assemblée générale. Je vous demande de bien vouloir me faire savoir si vous avez des remarques ou correctifs supplémentaires à apporter à ce document.

Si vous n'avez pas de remarques particulières, je soumetts donc ce procès-verbal au vote de l'Assemblée :

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

2. Présentation des comptes 2017/2018

Je passe la parole à M. COMPAIN, expert-comptable, qui va vous présenter les comptes de l'exercice 2017/2018 et vous lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant « le fonctionnement général de la Fédération des chasseurs, l'indemnisation des dégâts de grand gibier et enfin le fonctionnement du centre de formation de la Fédération des chasseurs ».

Présentation et lecture du rapport de gestion par M. COMPAIN.

RESULTATS PAR SECTEUR	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
ADMINISTRATION	- 51 368,00 €	48 945,61 €
CENTRE DE FORMATION	- 5 519,00 €	- 10 767,41 €
DEGÂTS	00,00 €	54 221,87 €

Soit un résultat global bénéficiaire de 92 400,07 €.

Compte « Administration » : Dépenses

DEPENSES	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
ACHATS	64 670 €	61 642 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	368 244 €	342 807 €
IMPÔTS ET TAXES	24 405 €	24 856 €
FRAIS DE PERSONNEL	323 394 €	335 100 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	34 350 €	31 198 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS + PROVISIONS	80 500 €	72 998 €
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	56 000 €	6 250 €
TOTAL	951 563 €	874 851 €

Compte « Administration » : Recettes

RECETTES	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
VENTES	24 300 €	16 750 €
SUBVENTIONS	37 200 €	38 532 €
PRODUITS GESTION COURANTE	793 870 €	819 342 €
PRODUITS FINANCIERS	36 825 €	32 294 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 000 €	16 879 €
TOTAL	900 195 €	923 797 €

Autres comptes :

COMPTE CENTRE DE FORMATION	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
DEPENSES	34 039 €	37 759 €
RECETTES	28 520 €	26 992 €

COMPTE DEGÂTS	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
DEPENSES	310 055 €	303 522 €
RECETTES	310 055 €	357 744 €

Concernant le patrimoine fédéral au 30 juin 2018 :

ACTIF	3 809 446 €	PASSIF	3 809 446 €
IMMOBILISE	1 344 586 €	FONDS PROPRES	3 408 470 €
CIRCULANT	2 464 860 €	PROVISIONS ET RESERVES	96 319 €
		DETTES	304 657 €

Monsieur COMPAIN, je vous remercie.

Vous allez devoir vous prononcer sur les comptes de 2017/2018.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Je vais passer la parole à notre commissaire aux comptes pour qu'il vous présente ses différents rapports. M. GUILLOU, vous avez la parole.

3. Rapports du commissaire aux comptes

Lecture du rapport général et du rapport spécial par M. GUILLOU

Merci M. GUILLOU.

Nous allons donc passer aux votes des différentes résolutions :

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017/2018.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30/06/2018 soit :

- Compte dégâts : excédent de 54 221,87 € ;
- Compte fédération : excédent de 38 178,20 € se décomposant de la façon suivante :
 - Administration générale : excédent de 48 945,61 € ;
 - Formation : perte de 10 767,41 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :

Le résultat « dégâts » de 54 221,87 € est affecté en augmentation du compte « réserve dégâts » qui passe de 428 607,43 € à 482 829,30 €.

Le résultat « fédération » de 38 178,20 € est affecté pour 48 945,61 € en augmentation de la « réserve de gestion » et pour 10 767,41 € en diminution de la « réserve du centre de formation ».

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

3^{ème} résolution (affectation des réserves) :

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2018 de la façon suivante :

COMPTE FEDERATION	
Réserve immobilisée	708 865,37 €
Réserve pour renouvellement des immobilisations	319 990,44 €
Subvention sur bien renouvelable	130 725,03 €
Réserve affectée à l'équilibre	70 340,00 €
TOTAL	1 229 920,84 €

Réserve de gestion	1 425 698,13 €
Réserve projet associatif	114 604,26 €

Réserve de centre de formation	37 783,29 €
Réserve Fonds d'Intervention Fédéral	104 583,60 €
- Pour le pays 01	9 000,00 €
- Pour le pays 02	3 374,38 €
- Pour le pays 03	9 000,00 €
- Pour le pays 04	7 171,55 €
- Pour le pays 05	9 000,00 €
- Pour le pays 06	9 000,00 €
- Pour le pays 07	9 000,00 €
- Pour le pays 08	4 037,67 €
- Pour le pays 09	9 000,00 €
- Pour le pays 10	9 000,00 €
- Pour le pays 11	9 000,00 €
- Pour le pays 12	9 000,00 €
- Pour le pays 13	9 000,00 €
TOTAL	1 682 669,28 €

COMPTE DEGÂTS	
Réserve dégâts	482 829,30 €
Réserve immobilisée	13 050,15 €
TOTAL	495 879,45 €

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La troisième résolution est approuvée.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale approuve les conventions mentionnées au rapport spécial du commissaire aux comptes.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La quatrième résolution est approuvée.

4. Présentation du budget 2019/2020

Je vais à nouveau demander à Monsieur COMPAIN de vous présenter le budget 2019/2020 élaboré par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Monsieur COMPAIN vous avez la parole.

Présentation et lecture du budget 2019/2020 par M. COMPAIN

Compte « Administration » : chiffres utiles

7 550 chasseurs à 66 €	498 300 €
1 250 chasseurs permis national à 93 €	116 250 €
120 nouveaux chasseurs à 28 €	3 360 €
751 sociétés à 153 €	114 903 €

Compte « Administration » : acquisitions 2019/2020

L'acquisition d'un véhicule de service est budgétée pour un montant de 20 500 €.

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	73 600 €	VENTES	21 400 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	303 428 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	129 340 €
IMPÔTS ET TAXES	26 708 €	PRODUITS GESTION COURANTE	733 313 €
FRAIS DE PERSONNEL	391 372 €	PRODUITS FINANCIERS	33 000 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	36 700 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000 €
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		REPRISES SUR RESERVES	
AMORTISSEMENTS + PROVISIONS	95 380 €		
TOTAL	927 188 €	TOTAL	926 053 €

Compte « Centre de formation » : chiffres utiles

130 candidats à 25 €	3 250 €
8 920 chasseurs à 2 €	17 840 €
751 sociétés à 2 €	1 502 €

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	10 737 €	VENTES	3 250 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	1 966 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	

IMPÔTS ET TAXES	2 212 €	PRODUITS GESTION COURANTE	19 342 €
FRAIS DE PERSONNEL	14 691 €	PRODUITS FINANCIERS	
CHARGES DE GESTION COURANTE		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
AMORTISSEMENTS	5 115 €		
TOTAL	34 721 €		22 592 €

Compte « Dégâts » : chiffres utiles

	BUDGET 2018/2019	BUDGET 2019/2020
CHEVREUILS	5 700 bracelets à 35 €, Soit 199 500 €	6 000 bracelets à 35 €, Soit 210 000 €
CERFS	240 bracelets à 168 €, Soit 40 320 €	290 bracelets à 168 €, Soit 48 720 €
SANGLIERS	1 300 bracelets pour 77 885 €	1 400 bracelets pour 49 000 €
TIMBRES GRAND GIBIER	20 000 €	
MONTANT DES DEGÂTS	173 706 €	182 132 €

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	24 100 €	VENTES	313 720 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	23 150 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	
IMPÔTS ET TAXES	8 963 €	PRODUITS GESTION COURANTE	44 600 €
FRAIS DE PERSONNEL	109 275 €	PRODUITS FINANCIERS	7 300 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	194 932 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR RESERVES	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 200 €		
TOTAL	365 620 €		365 620 €

Merci M. COMPAIN.

Comme tout à l'heure, nous allons procéder aux votes liés à ce budget En ce qui concerne le prix du timbre : 73 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le nouveau chasseur, c'est-à-dire la personne qui valide son permis de chasser dans la saison

cynégétique qui suit l'obtention de son titre permanent du permis de chasser, le prix du timbre est proposé à 30 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour l'adhésion simple : 155 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour la formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 0 € (gratuite).

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet chevreuil : 35 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet cerf : 168 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet sanglier : 35 € et le remboursement du bracelet non utilisé : 33 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour la gestion des validations du permis de chasser, les frais de dossier seront à 5 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Comme évoqué par le Président dans son rapport moral, l'instauration de la taxe à l'hectare est obligatoire dans le cadre de la réforme nationale de la chasse. Pour les Côtes d'Armor, elle sera fixée à 0 € :

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le programme de subventions 2019/2020 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés achetant des pièges, cages à pie et boîtes à fauves uniquement :

Gestion des territoires	
Aides à l'acquisition de parcelles	15 € pour 10 ares (plafond à 3 ha). Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée. Pour plus de 3 ha, décision du Conseil d'Administration.
Jachères Environnement et Faune Sauvage	Voir contrats spécifiques
Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier	50 % du coût du matériel acquis auprès de la Fédération.

Régulation des prédateurs et déprédateurs	
Piège	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération
Cage à pie	15 € par cage achetée à la Fédération
Boîte à fauves	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à corvidés	65 € par cage (plan fourni par la Fédération)

Fonds d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques
Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subvention ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonné en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé avant le 30 septembre 2020 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'Administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

5. Rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Ce rendez-vous annuel doit être un moment privilégié de dialogue et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi.

L'année cynégétique 2018/2019 aura été très riche pour notre fédération départementale, et certains événements sont là pour nous le rappeler. En tant que Président, je ne peux qu'être conforté dans la méthode qui est la nôtre lorsque je remarque à quel point la chasse est désormais reconnue dans notre département. Cela ne s'est pas fait en un jour et nous pouvons être fiers du résultat de nos actions.

Vous connaissez tous l'expression : « Pour vivre heureux, vivons cachés ». Dans le monde de la chasse, c'est tout le contraire ! Services de l'Etat, autres associations de protection de l'environnement, mais aussi les élus des collectivités et les représentants du monde agricole... En Côtes d'Armor, notre force est dans notre capacité à instaurer des relations de confiance avec les différents acteurs.

Notre présentation de la chasse aux 337 maires de communes costarmoricaines a été appréciée de nombreux élus qui ont pu, à travers cette démarche, découvrir un peu mieux notre activité, mais également leurs pouvoirs et responsabilités en la matière. Il y a tout de même un bémol. Seul le Pays de Dinan Agglomération n'a toujours pas honoré notre demande d'intervention. Un autre point doit nous interpeller. Nous avons convié chaque député et sénateur à une rencontre, au siège de la Fédération, pour aborder les grands dossiers de la chasse et leur demander de soutenir le projet de réforme devant l'assemblée. Seul le sénateur Michel Vaspert s'est rendu disponible. Yannick Botrel et le député Marc Le Fur sont eux aussi à l'écoute du monde de la chasse. Que font les autres ? Pour communiquer, nos députés et sénateurs doivent être conscients de ce qui est fait dans notre département.

Le rapprochement de la Fédération avec les autres associations de protection de l'environnement est sur la bonne voie. Je pense notamment à la Fédération de pêche avec laquelle nous avons un projet d'animation sur le Canal de Nantes à Brest, mais aussi à l'Association de Mise en Valeur des sites de Glomel, propriété des chasseurs.

De la même manière, le problème sanitaire que l'on connaît a généré un relationnel très fort avec la Chambre d'agriculture, les producteurs de porc et tous les services concernés. Ces échanges sont empreints de respect mutuel entre les différentes parties et nous y sommes très attachés.

Je peux vous dire que c'est grâce à cette volonté de travailler en équipe que nous relèverons ce formidable défi : faire en sorte que la chasse puisse s'assumer pleinement et publiquement !

J'aime à le dire, être chasseur aujourd'hui c'est acquérir des connaissances essentielles à la gestion des espèces et des espaces, et ainsi comprendre son rôle dans le maintien de la biodiversité. Ce regard sur nos ambitions et les moyens que nous déployons pour atteindre nos objectifs méritent d'être connus et surtout compris du grand public. Pour cela, nous devons multiplier les rencontres.

Peu à peu, cela fait son chemin, j'en suis convaincu. Nous avons notamment accueilli le 7 décembre au siège de la Fédération, Madame Odile Gauthier, directrice nationale du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Nous avons renouvelé notre convention autorisant la pratique de la chasse sur certaines propriétés du Conservatoire.

L'option d'une chasse réglementée – plus judicieuse qu'une interdiction totale – illustre la volonté de nos structures de travailler ensemble pour permettre la cohabitation de tous les usagers sur ces sites protégés : chasseurs, mais aussi agriculteurs et le grand public pour les loisirs. Pour y parvenir, la qualité de nos échanges est une condition essentielle. Je tiens à souligner le remarquable travail d'audit réalisé par deux techniciens, Olivier Primas et David Rolland.

Un autre point sur lequel je souhaite communiquer, c'est bien évidemment l'impératif de sécurité. Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs, a rencontré les régions en ce début d'année. Le 18 février, en Ille-et-Vilaine, il a présenté tous les dossiers de la chasse ainsi que la réforme aux présidents des fédérations bretonnes. A cette occasion, il a clairement affirmé sa volonté d'instaurer une formation sécurité obligatoire, tous les 10 ans, pour tous les chasseurs. Cette mesure va dans le sens de ce que nous mettons en œuvre depuis de longues années en Côtes d'Armor. Nous n'avons pas à rougir d'être avant-gardistes.

Au 26 mars, 129 accidents – toutes gravités confondues – ont été enregistrés à l'échelon national, dont 7 accidents mortels. Je précise qu'il s'agit d'un bilan intermédiaire puisque la collecte des informations se termine au 30 mai.

Même si le risque zéro n'existe pas, un accident est toujours de trop. Nous disposons de moyens pour prévenir efficacement les comportements et situations à risque. Je pense bien sûr aux formations mais aussi à la possibilité de vous exercer au stand de tir.

Il y a 10 ans, nous vous présentions le module « sécurité en battue », auquel bon nombre d'entre vous se sont inscrits. Ces dernières années, nous avons constaté un certain essoufflement avec une diminution du nombre de participants. Afin d'y remédier, le service technique a engagé une réflexion l'été dernier pour vous proposer une nouvelle formule, dès la rentrée 2018. L'objectif était double : dynamiser la formation tout en gardant la mise en situation de chasse pratique sur la propriété départementale d'Avaugour Bois Meur. A ce titre, je tiens à remercier le Conseil départemental et notamment Madame Véronique Méheust, vice-présidente. Nous lui sommes très reconnaissants de faire en sorte que ce partenariat perdure dans le temps.

Désormais, la formation s'organise au centre fédéral de Botsay afin d'utiliser pleinement les infrastructures à notre disposition ; à la fois le stand de tir et les ateliers permis de chasser, ainsi qu'une salle adéquate pour accueillir les participants.

Le déroulement de la formation a également changé. Les chasseurs suivent une journée complète de formation théorique et pratique, à Glomel, avant de participer à une ou plusieurs chasses organisées sur le massif d'Avaugour Bois Meur. Analyser les circonstances à risque pour mieux les prévenir, effectuer un rappel des responsabilités de chacun, préciser les consignes d'organisation d'une battue... Il est essentiel d'y consacrer le temps nécessaire.

Concernant la pratique, nous insistons sur le maniement d'une arme, le balisage des angles de tir, entre autres.

Cette année, nous intégrons une nouvelle variante. Il faudra obligatoirement justifier d'un passage au stand de tir de Botsay pour participer aux parties de chasse à Avaugour Bois Meur. Ces nouvelles dispositions démontrent que nous mettons tout en œuvre pour sensibiliser nos adhérents aux problèmes de sécurité.

J'en viens donc à cette réforme de la chasse française. Je vous le dis avec certitude, 2019 sera une année de grands changements. Pour la saison prochaine, en divisant par deux le coût de la validation nationale du permis de chasser, nombreux sont ceux qui n'hésiteront plus à chasser un peu plus loin, un peu plus longtemps, souvent dans la famille ou avec les amis. Bien entendu, pour

ceux qui le souhaitent, il existera toujours la validation départementale. Chaque chasseur doit s'y retrouver.

Il est évident que cette réforme ne se réduit pas à un simple prix de permis, mais bien à un changement en profondeur de nos modes de fonctionnement. On connaît tous le timbre grand gibier et le bracelet de prélèvement. La réforme impose aux fédérations départementales d'instaurer une taxe à l'hectare en vue d'indemniser les dégâts de grand gibier dans les parcelles agricoles. Rassurez-vous, cette mesure n'aura aucun impact en Côtes d'Armor puisque la taxe sera à 0 €. Nous y reviendrons au cours de cette assemblée générale.

Le reste des dossiers devrait voir un aboutissement fin juin. Croyez-moi, on peut compter sur la détermination de Willy Schraen pour mener à terme cette réforme capitale pour la chasse française.

Si, dans notre actualité cynégétique, la réforme est une bonne nouvelle, un autre fait majeur occupe une place centrale. Vous vous en doutez, je fais allusion au rapprochement de la PPA sur notre territoire.

L'an dernier, lors de notre assemblée générale, Madame Florence Humbert nous avait présenté ce risque sanitaire majeur, qui a malheureusement pris toute son importance depuis. Rien n'est encore gagné ou perdu sur ce sujet, et la maladie peut à chaque instant franchir notre frontière, mais nous serons prêts à répondre collectivement à cette grande menace.

En Côtes d'Armor, nous avons pris nos dispositions dès le mois de septembre, et cela en parfaite concertation avec les professionnels du monde agricole : suppression du quota de prélèvement, puis diminution du coût du bouton. Pour la saison prochaine, nous allons demander l'ouverture de la chasse du sanglier à partir du 1er juin, à l'approche et à l'affût, dans les mêmes conditions que la chasse d'été. Sans oublier la suppression des restrictions en période de pré-ouverture.

A l'instant où je vous parle, les demandes de plan de chasse petits cervidés et grands cervidés sont en cours d'instruction. Comme annoncé l'an dernier, la Fédération s'est appuyée sur les compétences de Daan Guillaume, géomaticien, pour développer une application spécifique de gestion des territoires de chasse. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous sommes donc en mesure d'appliquer la définition de territoire de chasse cohérent à compter de la saison prochaine.

Non seulement cet outil offre un gain de temps considérable en matière de saisie des baux de chasse, mais il permet aussi des analyses de données approfondies.

A titre d'exemple, grâce à l'application territoire, la Fédération a su faire preuve d'une réactivité exemplaire au cours d'un exercice PPA organisé par la Préfecture. De toute évidence, les outils informatiques développés par la Fédération sont absolument indispensables aujourd'hui pour gérer les territoires, appuyer les décisions et définir des stratégies.

En 2020, une mouture de notre application territoire pourrait être mise à la disposition des fédérations qui le souhaitent. Nous pouvons en être fiers.

Daan se concentre maintenant sur la création d'une application relative aux IK lièvre et cerf, ainsi qu'une application permettant de gérer les comptages faisan.

Si, au départ, Daan a été recruté dans l'objectif d'optimiser la mise à jour des territoires de chasse et leur cartographie, on s'aperçoit aujourd'hui que ses compétences sont mises à profit dans d'autres domaines. Et ce n'est que le début. Son savoir-faire est notamment mobilisé dans le cadre du programme « Bocage et biodiversité ».

Depuis 2015, David Rolland, technicien, s'investit dans ce programme porté par Lannion Trégor Communauté, la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor et l'Inra. L'objectif est d'intégrer la biodiversité dans les mesures de gestion appliquées au bocage : à l'échelle du paysage, de l'exploitation agricole et de la haie. Nous le savons, la dégradation des milieux naturels est identifiée comme une des causes majeures du déclin de la biodiversité, dont la petite faune chassable. Il est indispensable d'investir pour assurer le maintien ou la restauration d'habitats favorables aux espèces.

L'échéance du programme est prévue le 31 décembre 2019. Il a d'ores et déjà permis la réalisation d'un Plan de Gestion durable des Haies. Cet outil opérationnel vient d'être reconnu par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture pour accompagner le futur label national « bois bocager géré durablement ». Nous y reviendrons l'année prochaine, pour une présentation complète.

Vous le remarquez à travers l'exposé de ce rapport moral, les projets innovants et les ambitions ne manquent pas.

Nous avons une autre mission majeure, c'est l'éducation à l'environnement. A la Fédération, cela s'illustre notamment par l'accompagnement d'étudiants dans le cadre de leur formation. Depuis le 1er janvier 2018, nous avons accueilli 20 stagiaires et 3 étudiants en service civique. Certains d'entre eux ont trouvé un emploi depuis.

Par ailleurs, depuis 2010, la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor œuvre en partenariat avec Kerval Centre Armor autour du site naturel de la Fontaine de Trémargat sur la commune de Lantic. Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement des activités de gestion, d'animation et de suivi scientifique, réalisées avec l'appui des lycéens de la Ville Davy, Saint-Ilan et Pommerit-Jaudy notamment.

Depuis un peu plus d'un an, les élus planchent sur la création d'une « Maison de la Terre », située à mi-chemin entre l'unité de compostage de Lantic et la Fontaine de Trémargat. Cet espace pédagogique doit permettre de sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales : eau, déchets et biodiversité. Pour la Fédération, l'occasion est trop belle de pouvoir s'investir et ainsi asseoir le rôle des chasseurs dans la gestion des milieux naturels. C'est un des axes forts de notre feuille de route. Thierry Burlot, président du Syndicat, nous apportera des précisions sur ce projet au cours de notre assemblée.

Jusqu'à présent, Guillaume Le Provost, technicien, intervenait à raison de 30 jours par an en moyenne. En renouvelant notre convention pour deux ans, nous lui permettons de s'investir dans ce projet. Ce renforcement de notre partenariat est une reconnaissance du travail accompli et il nous permet d'intensifier notre politique volontariste.

L'investissement de Guillaume Le Provost dans ce projet nous a conduits à réfléchir à une réorganisation du service technique. Il s'agirait de raisonner par mission, et non plus par pays cynégétique. En parallèle de cette réflexion, le Conseil d'administration avait pour objectif de développer le pôle petit gibier. Nous avons pris nos dispositions en ce sens avec une réorganisation du service technique et le recrutement de Mademoiselle Blandine Buffault en tant que technicienne cynégétique. Vous pourrez compter sur un accompagnement et un diagnostic de qualité, pour toute initiative en faveur du petit gibier à plumes et à poils. Elle se présentera au cours de notre assemblée.

Enfin, le 25 juin 2017, l'Association des chasseurs de grand gibier des Côtes d'Armor obtenait le

premier prix des Honneurs Laurent Perrier – Groupama. Cette récompense couronne plusieurs années de collaboration entre le monde de la chasse et le monde forestier. La démarche initiée avec nos partenaires arrive aujourd’hui à son terme. Les salariés ont été formés et nous avons récemment contribué au tournage d’un film ayant vocation à présenter la méthodologie mise au point par Jacky Pallu et Pierre Brossier. Ce film sera diffusé à l’échelon national, preuve supplémentaire de la richesse des travaux menés en Côtes d’Armor.

J’adresse mes remerciements à toute l’équipe qui m’entoure, aux membres du conseil d’administration, aux responsables d’associations pour leur disponibilité et leur dynamisme, et, bien sûr, aux membres du personnel de la Fédération pour leur investissement au quotidien.

Voilà l’essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vais maintenant laisser la parole à Elyane Philippe pour le rapport d’activités.

Je vous remercie tous de votre attention.

Vous allez devoir vous prononcer sur ce rapport moral, nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s’abstiennent : 0

6. Education à l'environnement : quels enjeux pour la Fédération ?

Interventions de Guillaume LE PROVOST, Kim SORIN et Jérôme COUPPEY.

7. Rapport d'activités

Comme souvent, nous commençons ce rapport d'activités en évoquant les adhésions fédérales. Au cours de cette saison 2018/2019, 10 107 chasseurs et 750 territoires de chasse ont adhéré à notre Fédération.

TERRITOIRES

L'année 2018 a été marquée par l'important travail de la Fédération sur vos territoires. Suite au développement de l'application de gestion des territoires de chasse par notre géomaticien, tous les salariés (technique mais également administratif) ont œuvré pour intégrer l'ensemble des baux de chasse stockés à la Fédération. En parallèle nous avons sollicité les territoires qui devaient impérativement se mettre à jour ou nous fournir des éléments. Une fois que tout ce travail était bien avancé, en novembre dernier, nous avons transmis à chaque détenteur la situation de son territoire de chasse : le détail des surfaces (baillée, boisée, cohérente), le nombre de parcelles, les doublons éventuels ainsi que deux cartes illustratives.

Depuis cette date, de nombreux détenteurs se sont manifestés à la Fédération dans le but de faire évoluer leur situation. Aujourd'hui, nous nous efforçons de mettre à jour la base de données avec les éléments que nous recevons au jour le jour. Tout ce travail est indispensable puisque pour la saison 2019/2020 entrera en application la définition du territoire de chasse cohérent. Je ne vais pas revenir sur la définition que vous devez connaître depuis maintenant trois ans qu'on en parle. Sa mise en œuvre a nécessité une saison supplémentaire car nous ne pouvions pas lancer une telle réforme dans la précipitation et sans avoir suffisamment informé et étudié nos territoires. Mais là ça y est, nous y sommes. Les prochains groupes de travail « Plan de chasse chevreuil » étudieront vos demandes d'attributions en fonction de la cohérence de vos territoires.

Ce qu'il faut retenir à l'instant où je vous parle c'est que :

- Plus de la moitié du département est baillée a des structures de chasse (52%)
- Cela représente près de 346 000 hectares
- 21% de la surface baillée est considérée boisée
- Près de 90% de la surface baillée est dite cohérente d'après la définition du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2017-2022
- Seuls 4 000 hectares sont en doublons entre plusieurs structures. Ce chiffre diminue de semaine en semaine et représente aujourd'hui à peine 1% de la surface totale baillée
- 832 territoires de chasse sont cartographiés.
- Parmi eux, 662 possèdent au moins un îlot cohérent (80%)
- 80 regroupements de territoires sont enregistrés sur près de 115 000 hectares.

L'objectif principal, tel qu'il a été annoncé il y a trois ans maintenant, est bien de lutter contre le mitage des territoires et nous nous en approchons de plus en plus. Il y a un an, nous nous étions engagés à ce que la totalité de nos territoires soient cartographiés d'ici cette Assemblée Générale. Avec une vingtaine de territoires restants, vous voyez bien que nous sommes tout près du but. Il reste un dernier effort à fournir. L'objectif désormais affiché par la Fédération est que 100% des territoires adhérents soient cohérents d'ici l'échéance du SDGC soit fin 2022. Malgré quelques craintes parfois exprimées, sachez que les techniciens de la Fédération sont là pour vous aider à trouver des solutions.

Pour continuer sur le développement d'outils informatiques, il faut savoir que les compétences de Daan, notre géomaticien, sont également utilisées pour d'autres projets. A peine l'application de gestion des territoires finalisée que de nouveaux projets ont débuté. Ainsi, des applications pour les comptages d'animaux (cerf, lièvre et faisan), pour la saisie des prélèvements (enquête chasse à tir, déterrage, piégeage), pour la gestion de dossiers environnementaux (Trégor gestion vison) sont

en cours de développement. Daan est même engagé par le groupe de travail « Vallée du Légier » pour les aider sur une mission particulière. Le développement d'outils informatiques peut parfois susciter des interrogations quant à son intérêt dans le milieu cynégétique, mais aujourd'hui nous constatons qu'ils sont devenus indispensables. Tous ces outils sont développés dans un seul et unique but : optimiser le travail en simplifiant la saisie, le traitement des données et l'analyse des résultats.

FORMATIONS

Comme chaque année, la Fédération, en partenariat avec les Associations de Chasse Spécialisées, l'ONCFS et la Gendarmerie Nationale, propose des formations à destination des chasseurs et également des non-chasseurs.

Depuis maintenant deux années nous publions et diffusons un catalogue des formations à l'ensemble de nos adhérents via la revue fédérale du mois de décembre. On retrouve dans ce catalogue toutes les formations « classiques » ainsi que d'autres plus « originales » et temporaires.

Cette saison a une nouvelle fois été remarquable dans ce domaine de la formation. En effet :

- 163 candidats différents se sont présentés à l'examen du permis de chasser et 135 ont brillamment reçu ce dernier dont 13 femmes. La moyenne d'âge des nouveaux chasseurs en 2018 était de 28 ans, tandis que l'âge moyen du chasseur costarmoricain est deux fois plus élevé, 56 ans ;
- 33 personnes ont été formées à la chasse accompagnée ;
- 21 costarmoricains ont participé à la formation « chasse à l'arc » et se sont vu délivrer une attestation de pratique ;
- 22 personnes ont passé l'agrément de piégeage, et plus d'une centaine d'étudiants des lycées de Pommerit-Jaudy, de la Ville Davy à Quessoy et de Suscinio à Morlaix ont assisté à des sessions spécifiques organisées par la Fédération ;
- 22 personnes ont été formées pour l'obtention de leur reconnaissance d'aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier. Un module complémentaire de formation « garde des bois » et « garde du domaine public routier » a également rassemblé 47 personnes ;
- 30 personnes ont reçu une reconnaissance d'aptitude en tant que référent-chasseur chargé du contrôle initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;
- 347 personnes se sont perfectionnées au tir à balle du grand gibier en mouvement sur le stand de tir fédéral de Botsay à Glomel ;
- 10 personnes ont assisté à la formation au tir d'été du grand gibier et du renard ;
- 113 personnes ont assisté à la nouvelle formule de la formation à la sécurité et à l'organisation des battues grand gibier qui se déroule désormais en deux temps : une formation théorique et pratique au stand de tir fédéral de Botsay qui donne droit à un accès à plusieurs chasses en forêt départementale d'Avaugour Bois-Meur afin de mettre en pratique en situation réelle les éléments appris ;
- 16 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;
- 13 personnes ont obtenu avec succès leur Brevet Grand Gibier ;
- 17 candidats ont obtenu leur certificat de capacité d'élevage et peuvent désormais exercer une activité d'éleveur individuel perdrix, faisan, lapin ;
- 18 personnes ont participé à une initiation à la recherche au sang leur permettant aujourd'hui de mieux comprendre la méthode et l'intérêt de faire appel aux conducteurs ;
- 16 chasseurs sont venus assister à la formation sur le fonctionnement d'une association de chasse et y voient désormais plus clair dans les démarches administratives et réglementaires auxquelles ils sont régulièrement confrontés ;
- Et enfin, la soirée de découverte de la bécasse des bois a attiré 33 passionnés !

Nous espérons que cet engouement pour les formations perdurera, et en particulier avec le renouvellement des formations proposées : découvertes de différents modes de chasse, ateliers culinaires en partenariat avec la Cité du goût...

Guillaume vous a présenté un des projets sur lequel il travaille, mais il faut savoir que c'est aujourd'hui plus de 2/3 de son temps de travail qui est consacré à l'éducation à l'environnement, principalement auprès de scolaires.

Passons maintenant au suivi des différentes espèces chassables.

LIEVRE

Le lièvre. C'est l'espèce de petit gibier sédentaire la mieux suivie dans le département, puisque nous avons à la fois des données précises sur l'estimation des populations par les comptages nocturnes, ainsi qu'un suivi exhaustif des prélèvements grâce à l'outil plan de chasse.

En 2018, les comptages ont été réalisés sur 273 communes du département. L'IK départemental est resté identique à 2017, à savoir 1,45 lièvre observé par kilomètre éclairé. Pour 2019, la saisie des résultats est en cours et nous n'avons pas de chiffre précis à vous communiquer, même si la tendance générale présage des comptages très satisfaisants.

Le plan de chasse dépendant directement des IK, les attributions lièvre ont été équivalentes à celles de la saison précédente. Ainsi, 1 798 lièvres ont été attribués en 2018/2019 sur 188 communes du département où sa chasse est possible. Ce sont 290 territoires de chasse différents qui ont ainsi pu bénéficier d'au moins un bracelet « lièvre ». Concernant les réalisations, après le retour de 95% des bilans, 1 398 lièvres ont été prélevés soit un taux de réalisation de 78%, en augmentation par rapport à la saison précédente.

Un suivi spécifique est mis en place depuis deux saisons sur les communes de Penvenan-Plougrescant, en zone légumière. La forte densité de lièvres permet de réaliser une étude scientifique dont le but est de déterminer la proportion de jeunes lièvres et ainsi de donner un indicateur sur le succès de la reproduction. Cela se fait par l'analyse des cristallins. Une présentation sera effectuée en assemblée générale l'année prochaine par Olivier, technicien en charge du dossier, qui présentera les chiffres après trois années de recul.

BECASSE

Concernant la bécasse des bois, nous parlons de la saison précédente puisque les carnets de la saison 2018/2019 ne sont pas tous retournés et la saisie n'a pas encore débuté. Pour 2017/2018, 18 604 bécasses ont été déclarées prélevées par les chasseurs costarmoricains suite au retour de 88% des 8 924 carnets délivrés. Ce prélèvement, en diminution, est le plus faible enregistré depuis la mise en place du carnet de prélèvement. En revanche, le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse (indicateur étudié chaque saison) est dans la moyenne.

La saisie des carnets 2018/2019 commencera dans quelques jours. On peut toutefois s'attendre à ce que les prélèvements repartent à la hausse, comme en attestent les nombreux échos de terrains qui font état d'une saison exceptionnelle pour la bécasse dans certains secteurs, ainsi que les résultats des différentes opérations de suivi de cet hiver.

Les comptages aux chiens d'arrêt réalisés dans les massifs du Conseil Départemental (Beffou et Awaugour Bois-Meur) et du Conservatoire du littoral (Lann Ar Waremm) présentent des résultats en hausse, alors que ceux-ci restaient stables depuis plusieurs saisons.

Dans le cadre des opérations de baguage, les techniciens de la Fédération ont contacté 167 bécasses et en ont bagué 38. Tout cela en 22 heures de prospection.

Un point rapide sur le baguage des colombidés : en 2018, 22 jeunes ont été bagués : 4 pigeons

ramiers et 18 pigeons colombins.

FAISAN

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets de réimplantation de l'espèce sont peu nombreux, pour le moment (et on va y revenir), mais les territoires impliqués sont plus motivés que jamais. Les mesures prises dans le cadre des conventions fédérales portent leurs fruits d'année en année, non sans l'implication de plusieurs dizaines de bénévoles.

4 territoires ont bénéficié d'un plan de chasse « faisan » en 2018/2019 suite à des comptages printaniers satisfaisants. Au total 43 faisans sauvages ont été prélevés sur les 84 attribués (51%).

Cette année, deux comptages aux coqs chanteurs sont prévus. L'un s'est déroulé hier soir sur les communes de Dolo et Mégrit et le second sera effectué cet après-midi sur le GIC du Sulon et Saint-Nicolas-du-Pélem.

De plus, l'objectif clairement affiché par la Fédération à partir de la saison 2019/2020 est de développer le petit gibier sédentaire sur vos territoires. Le faisan, la perdrix mais aussi le lapin de garenne pour lequel les temps sont durs. Ces dernières années nous avons timidement commencé à travailler sur cette thématique en vous demandant de répondre à des enquêtes ou en créant une association des chasseurs de petit gibier. Ce n'était que les prémices d'une véritable implication, et cela va s'accélérer dans les mois qui viennent puisque la Fédération a recruté Blandine BUFFAULT au poste de technicienne cynégétique, en charge du dossier « petit gibier sédentaire ». Originaire d'Eure-et-Loir, un département modèle en termes de gestion du petit gibier, Blandine aura la lourde tâche de promouvoir diverses actions favorables au petit gibier auprès des territoires motivés et également d'encadrer ceux qui se sont déjà lancés. Elle débutera le 29 avril prochain mais elle était déjà présente hier à Mégrit pour le comptage faisan, et le sera aussi cet après-midi à Sainte-Tréphine, preuve de son implication.

ENQUETE PRELEVEMENTS CHASSE A TIR

Concernant les prélèvements réalisés en chasse à tir, l'enquête d'estimation est répétée chaque année depuis la saison 2015/2016. Nous avons aujourd'hui trois saisons de recul et la quatrième est en cours d'analyse. La saison dernière plus de la moitié des chasseurs enquêtés ont retourné le formulaire à la Fédération, et nous nous en félicitons.

Pour rappel, il s'agit d'une estimation des prélèvements réalisés uniquement en chasse à tir, et dont l'objectif premier est d'étudier la tendance sur plusieurs saisons et non pas la donnée brute par espèce et par saison.

Voici donc les 10 espèces les plus prélevées en chasse à tir dans le département.

L'espèce la plus prélevée dans le département reste de loin le pigeon ramier avec plus de 70 000 oiseaux estimés prélevés. Viennent ensuite le faisan (37 920) et les perdrix (28 548) pour lesquels les prélèvements sont relativement stables d'une année sur l'autre. Concernant la bécasse des bois, bien que nous exploitions principalement les données issues des carnets de prélèvements « bécasse », la baisse enregistrée la saison dernière se retrouve également dans cette enquête.

Le lapin de garenne, en constante diminution depuis quelques saisons, est passé en 2017/2018 sous la barre des 10 000 prélèvements (8 636). De manière assez symbolique, on constate qu'on prélève moins d'un lapin par chasseur costarmoricain. Et on a prélevé la saison dernière quasiment autant de lapins que de renards (8 566). Ce dernier voit également ses prélèvements diminuer la saison passée après deux saisons stables. Le principal facteur étant le développement de la gale sarcoptique sur l'ensemble du département.

La corneille noire (près de 15 000), le ragondin (près de 8 000) et la pie bavarde (près de 7 000) sont trois espèces pour lesquelles les prélèvements sont en augmentation.

Enfin, pour compléter le classement, on retrouve le canard colvert dont les prélèvements sont très stables d'une saison à l'autre (entre 5 et 6 000).

Concernant le grand gibier,

CHEVREUIL

Pour le chevreuil, cette saison 2018/2019, 5 819 animaux ont été attribués à 691 territoires différents et 5 658 ont été prélevés soit un taux de réalisation de 97%. Le développement de l'espèce suit son cours d'année en année comme en témoigne l'évolution du plan de chasse. Si l'on s'en tient à cette tendance, les attributions devraient avoisiner les 6 000 individus la saison prochaine.

CERF

S'agissant du cerf élaphe, je vais volontairement passer cette partie puisqu'Arnaud LETELLIER, technicien à la Fédération et en charge du dossier grand gibier, prendra la parole ensuite pour vous présenter les différentes méthodes de suivi de l'espèce Cerf mises en place dans le département.

SANGLIER

Venons-en au sanglier. Nous avons vécu une saison assez intense concernant cette espèce, que ce soit en matière de chasse ou d'un point de vue sanitaire.

Quand on parle du sanglier, on sent que cela suscite une excitation particulière chez nos chasseurs. Le développement de sa chasse, l'augmentation des populations font que de plus en plus de personnes se passionnent pour la traque de cet animal.

La saison 2018/2019 débutait à peine que, le 13 septembre 2018, nous apprenions la découverte de cadavres de sangliers positifs à la PPA en Belgique. Sans perdre de temps, nous avons pris des mesures concernant la pratique de la chasse dans le département. Ainsi, le quota de prélèvement de 4 sangliers par semaine et par territoire de chasse a été supprimé, et le prix du bracelet sanglier a diminué passant de 58 à 35 €. Ces mesures incitatives aux prélèvements d'animaux ont été efficaces puisqu'à l'issue de la saison 2018/2019, le tableau de chasse s'élève à 1 987 sangliers déclarés prélevés hors parcs et enclos. Un total jamais atteint, et une augmentation des prélèvements de 28% par rapport à la saison précédente. Les mesures incitatives mises en place en début de saison ont visiblement contribué à cette hausse des prélèvements.

De plus, cette saison, l'augmentation du nombre de territoires différents ayant prélevé au moins un sanglier est significative. Nous sommes ainsi passé de 369 à 445 (+ 21%) territoires. On constate aujourd'hui que la ressource est de mieux en mieux répartie entre les différents territoires.

En matière de sécurité à la chasse, comme toutes ces dernières années, aucun accident grave n'est à déplorer dans notre département cette saison, et nous nous en réjouissons. Les chiffres, provisoires pour le moment, sont également rassurants au niveau national puisqu'on a enregistré 129 accidents dont 9 mortels (le plus faible enregistré) en 2018/2019.

POINT PPA

Concernant la peste porcine africaine, vous vous souvenez que Madame Florence HUMBERT, vétérinaire, est intervenue l'année dernière pour vous présenter ce virus qui se faisait de plus en plus menaçant dans l'Est de l'Europe. Comme beaucoup, nous n'avions pas anticipé son arrivée précipitée à notre frontière au mois de septembre dernier. Comme je l'ai souligné, la Fédération a rapidement pris des mesures de gestion cynégétiques, mais pas que. Elle est très régulièrement sollicitée pour participer à des réunions de concertations avec les différents acteurs concernés : éleveurs, administration, services vétérinaires... Nous avons même participé il y a quelques mois à une simulation d'apparition de la PPA dans le département. Cet exercice nous a permis de préparer le pire, et de s'apercevoir qu'il y avait une réelle prise de conscience de l'ensemble des services. La gestion de la PPA dans l'Est de la France depuis plusieurs mois permet pour le moment de contenir la maladie en Belgique. Les moyens déployés sont conséquents puisqu'une clôture étanche de près de 100 km de long a été posée, et les sangliers présents dans la zone

blanche constituée devront tous être abattus avec pour objectif de créer une zone tampon. La France est aujourd'hui indemne de PPA et nous espérons qu'elle le restera le plus longtemps possible, et même ne jamais avoir à traiter de crise sanitaire sur notre sol.

DEGATS

Comme vous avez pu le voir dans la présentation des comptes, la saison 2017/2018 a été relativement clémente sur le plan des dégâts de grand gibier aux cultures. En effet, nous avons dû indemniser 180 dossiers d'agriculteurs sur 94 communes différentes. Les 117,97 ha de cultures détruites ont été indemnisés à hauteur de 117 800,56 €. 79% de ces dégâts sont imputés au sanglier, 18% au cerf et 3% au chevreuil.

Cette diminution des indemnisations s'explique en partie par l'absence de dégâts sur des cultures à haute valeur ajoutée (pommiers, sapins de Noël, poiriers, fraisiers, cocos, peupliers...) contrairement à la saison précédente pour le chevreuil.

La saison 2018/2019 en cours, s'annonce légèrement moins calme au niveau des dégâts. Pour le moment, 182 dossiers ont été indemnisés ou sont en cours d'indemnisation, soit autant que la saison précédente. Ils sont répartis sur 101 communes et représentent 87,77 ha pour 97 054,90 €. Le sanglier en est le principal responsable avec 83% des dégâts occasionnés contre 16% pour le cerf et seulement 1% pour le chevreuil. Une faible hausse est à prévoir, mais il n'y aura pas péril dans la demeure cette année.

ACTIVITES DIVERSES

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2018.

Depuis la dernière Assemblée Générale, la vie de la Fédération a été rythmée par de nombreux dossiers dont voici quelques éléments :

- Tout d'abord nous trouvons nécessaire de faire le point sur la démarche engagée par la Fédération à l'été 2018 dans le traitement des affaires juridiques. Cela faisait plusieurs années que la FDC 22 était très peu active sur ce terrain, qui porte pourtant préjudice à notre passion. Dès le début de notre collaboration avec Maître LE BLANC du cabinet Kovalex, nous nous sommes mis d'accord sur une procédure à engager. Ainsi, 40 procès-verbaux de chasse dressés par les agents de l'ONCFS depuis 2013 ont été relancés via une procédure civile. La Fédération a réclamé des dommages et intérêts aux contrevenants selon un barème bien défini. Dans la majorité des cas un arrangement à l'amiable a été trouvé. Pour les autres, une assignation au tribunal civil est en cours. Cette démarche, assez brutale pour certains contrevenants qui pensaient être oubliés, a permis de mettre les choses au clair. Aujourd'hui, la Fédération ne laissera plus ce genre d'infractions se dérouler sans que des préjudices soient reconnus, et cela pour le bien de la chasse !
- Nous avons consacré beaucoup de temps à la rédaction du dossier de renouvellement de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 2. Ces espèces, autrefois appelées nuisibles, font l'objet d'un classement triennal. Dans les Côtes d'Armor, la corneille noire, la pie bavarde, le renard roux, la fouine et la martre des pins figurent sur cette liste jusqu'au 30 juin 2019. La nouvelle demande pour la période 2019-2022 porte sur les mêmes espèces avec en plus le putois. La construction de ce dossier a été d'autant plus compliquée que nous sommes de plus en plus confrontés à des associations de protection de l'environnement peu conciliantes et pour lesquelles le retrait de certaines espèces de ce classement est un objectif clairement affiché. Nous devons donc être irréprochables dans la récolte des données de terrains, et dans la justification de nos demandes. Par exemple, aujourd'hui, si on veut être crédible, on doit être en mesure de présenter la totalité de nos bilans de captures de piégeage, et malheureusement ce n'est pas le cas. Je compte sur vous pour faire passer le message ;
- Ces derniers mois, nous nous sommes également focalisés sur la communication. Vous avez désormais à disposition un catalogue des formations très bien fournis. Rien que pour 2019,

pas moins de 19 formations différentes sont proposées par la Fédération. Parlez-en autour de vous, auprès des chasseurs et des non-chasseurs.

Vous avez pu le voir récemment, la revue fédérale « Chasseurs des Côtes d'Armor » a fait peau neuve. Suite à la récupération en interne de la gestion de ce support, nous avons souhaité en faire une revue plus agréable à lire, plus attractive, et plus intéressante dans son contenu. Les nombreux retours positifs nous font très plaisir.

Sans rentrer dans le détail, nous avons mis à votre disposition plusieurs plaquettes de communication sur : le permis de chasser, le stand de tir, les dégâts de gibier et le dispositif de parrainage qui est mis en place pour la saison prochaine.

- Concernant le choucas des tours, la Fédération continue de défendre les intérêts des agriculteurs de plus en plus impactés par cet oiseau. Le quota de 4 000 prélèvements sera atteint d'ici la fin juin 2019. Le problème n'est pas pour autant résolu, bien au contraire. Un nouveau dossier est en cours d'élaboration et devrait être piloté par la Chambre d'Agriculture. Nous comptons beaucoup sur le Finistère qui avance à grand pas sur cette thématique avec des quotas de prélèvements nettement plus importants et une régulation en partie assurée directement par les chasseurs. Espérons que cela fasse jurisprudence ;
- De plus, la Fédération continue de récompenser les nouveaux permis en leur offrant la possibilité de chasser le chevreuil à l'affût en tir d'été dans le massif d'Avaugour Bois-Meur. Ainsi 3 brocards ont pu être prélevés à l'été 2018. De plus, une quinzaine de jeunes ont de nouveau participé au stage de découverte du grand gibier à l'école de chasse de Belval dans les Ardennes. Toutes ces actions sont assurées en étroite collaboration avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du département ;
- Enfin, le programme environnemental mis en place depuis quelques années sur la « Vallée du Léguer » bat son plein et arrivera à échéance fin 2019. David, très impliqué dans ce dossier, vous en présentera les résultats lors de l'assemblée générale 2020.

J'en ai terminé pour ce rapport d'activités.

Je vais maintenant soumettre ce rapport d'activités au vote de l'Assemblée.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

8. Suivi du cerf élaphe en Côtes d'Armor

Intervention d'Arnaud LETELLIER, technicien.

9. Présentation du projet relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020

Je vais demander à Elyane PHILIPPE de présenter les principaux points qui seront proposés par la Fédération dans l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020.

Je tiens à rappeler que les propositions qui sont présentées aujourd'hui et qui seront soumises à approbation de l'assemblée générale, ne constituent en aucun cas l'arrêté préfectoral de l'année prochaine. Il s'agit des propositions qui seront défendues par la Fédération en CDCFS.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département des Côtes d'Armor :

- du dimanche 15 septembre 2019 à 08 heures 30 ;
- au samedi 29 février 2020 à 17 heures 30.

Les horaires de chasse seraient les suivants :

- du 15 septembre 2019 au 26 octobre 2019 : 08h30 – 19h00 (heures légales)
- du 27 octobre 2019 au 29 février 2020 : 09h00 – 17h30 (heures légales)

A partir du 15 septembre 2019 inclus, des jours de non-chasse sont maintenus les mardis et vendredis, à l'exclusion des jours fériés.

S'agissant des oiseaux de passage et du gibier d'eau, les dates d'ouverture, de fermeture et certaines conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel. C'est pourquoi celles-ci ne figurent pas dans l'arrêté relatif aux Côtes d'Armor.

Pour la chasse de nuit du gibier d'eau, le plan de gestion quantitatif de 25 oiseaux par nuit et par installation est maintenu.

Le prélèvement maximum journalier de pigeons est maintenu à 20 oiseaux par jour et par chasseur. La tenue à jour d'un carnet de prélèvement est obligatoire pour les utilisateurs d'appelants vivants.

Concernant le grand gibier :

Pour l'espèce « cerf » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à tir des faons ou hères (catégorie « CEJ ») et des daguets (« CEMD ») du 15 septembre 2019 au 29 février 2020 ;
- Chasse à tir des bichettes, biches et cerfs (« CEM », « CEF ») du 1er novembre 2019 au 29 février 2020 ;

Le cerf se tire à balle ou à l'arc uniquement.

Pour l'espèce « chevreuil » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1er juin 2019 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Autres modes de chasse à tir, à partir du 15 septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 ; Le chevreuil se tire à plomb n°1 et 2 à moins de 25 mètres ou à balle ou à l'arc.

Pour l'espèce « sanglier » quelques nouveautés sont à prévoir :

Ouverture anticipée :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1er juin 2019 ;

- Autres modes de chasse à tir, à partir du 15 août 2019 jusqu'au 29 février 2020.

Les dispositions interdisant le tir des animaux de plus de 40 kg et interdisant le tir dans les massifs boisés de plus de 100 ha, en ouverture anticipée, sont supprimées. La suppression des quotas de prélèvements, instaurée en cours de saison dernière dans le contexte sanitaire que l'on connaît, est maintenue pour la saison 2019/2020.

Je vous rappelle que les bracelets affectés à un territoire de chasse ne peuvent servir à un autre territoire et que les battues de grand gibier sont à effectuer sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

Le sanglier se tire à balle ou à l'arc uniquement.

Concernant le petit gibier :

Pour la perdrix :

- Ouverture le 15 septembre 2019 et fermeture le 12 janvier 2020.

Pour le faisan :

- Ouverture le 15 septembre 2019 et fermeture le 12 janvier 2020 ;
- L'espèce est en plan de chasse ou en plan de gestion sur certaines communes.

Pour les lâchers de gibier :

- En application du plan de gestion gibier, entre le 15 septembre 2019 et le 12 janvier 2020, les lâchers ne sont autorisés que du lundi au vendredi en respectant un sexe-ratio équilibré.

Pour le lapin de garenne :

- Ouverture le 16 septembre 2019 et fermeture le 12 janvier 2020 ;
- Le lapin n'est plus classé « nuisible » dans le département depuis la saison dernière.

Pour le renard :

- Ouverture le 15 septembre 2019 et fermeture le 29 février 2020 ;
- Par dérogation, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant la date d'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour le chevreuil ou le sanglier.

Pour le lièvre (soumis à plan de chasse) :

- Ouverture le 06 octobre 2019 et fermeture le 24 novembre 2019 ;
- Attribution par rapport à la surface communale baillée et justifiée du territoire ;
- Les grilles d'attribution en fonction de l'IK et de la surface baillée restent inchangées pour tous les pays cynégétiques.

Pour la vénerie sous terre, nous souhaitons conserver les mêmes dates ;

- Pour le blaireau : du 15 septembre 2019 au 15 janvier 2020 et la période complémentaire du 15 mai 2020 au 14 septembre 2020 ;
- Pour le renard : du 15 septembre 2019 au 15 janvier 2020.

Je sou mets maintenant au vote les propositions fédérales pour l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

10. Remise des médailles

C'est avec beaucoup de plaisir que je vais maintenant décorer, de la médaille de la Fédération, des chasseurs méritants par leur carrière cynégétique et la forte implication dont ils font preuve, année après année, au sein de leur association de chasse.

9 distinctions vont être décernées aux personnes que je vais maintenant appeler : 6 médailles de bronze et 3 médailles d'argent.

MEDAILLES DE BRONZE :

RICHARD Michel : 54 permis de chasser – Membre très actif, il a été trésorier et vice-président de la société de chasse de Ploumagoar. Actuellement responsable de battue, c'est un fin connaisseur pour effectuer les pieds du sanglier.

LE GOAZIOU Bertrand : 53 permis de chasser – 36 années de bénévolat au sein de la société de chasse de Ploumagoar, dont il a occupé pendant longtemps le poste de secrétaire. Également spécialiste pour localiser les sangliers.

MOTREFF André : 47 permis de chasser – Membre très investi au sein de la société de chasse de Ploumagoar. Après avoir été trésorier, il occupe désormais la fonction de secrétaire.

TREGUIER Armand : 1^{er} permis en 1963 – Très impliqué au sein du bureau de la société de chasse de Collinée, dont il a assuré, entre autres, la gestion des baux de chasse. Il a exercé la fonction de Président pendant 11 ans.

MORDEL Daniel : 57 permis de chasser – Président de la société de chasse communale de Trémeur – Vice-président de l'Acla pendant 5 ans.

LANDEL Alain : Membre du bureau de la société de chasse communale d'Etables-sur-Mer depuis 1980 – Président de l'association de 1996 à 2003.

MEDAILLES D'ARGENT :

LE DROUMAGUET Yves : Chasseur très méritant par sa participation active au sein de la société de chasse de Ploubezre – Il a occupé le poste de secrétaire pendant de nombreuses années. C'est aussi un piégeur assidu et un relais précieux avec le monde agricole. Je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

HELARY Michel : 53 permis de chasser - Médaille de bronze en 2014. Président de la société de chasse de Pédervec depuis 30 ans. Toujours très volontaire et disponible. Je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

CAMUS Jean-Pierre : 54 permis de chasser - Médaille de bronze en 2017. Garde-particulier pendant 38 ans au sein de la société de chasse communale d'Etables-sur-Mer. Toujours très disponible et volontaire, il participe régulièrement aux formations dispensées par la Fédération.

11. Interventions des personnalités